

COMMUNE DU THEIL DE BRETAGNE

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DÉCEMBRE 2018

Projet d'extension du cimetière : demande de subvention.

Le Conseil Municipal sollicite à l'unanimité une subvention sur le plafond de dépenses de 200 000 € ht pour un taux maximum de 40 % près de l'Etat au titre de la DETR, programme 2019.

Bâtiment. Remplacement des ouvertures à l'Ecole publique : demande de subvention.

Le Conseil Municipal sollicite à l'unanimité une subvention sur un montant estimatif de 15 833.34 € ht au taux maximum de 40 % près de l'Etat au titre de la DETR, programme 2019.

Finances : révisions des tarifs municipaux au 1^{er} janvier 2019.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition de la commission des finances d'une revalorisation de 2 % des tarifs pour 2019.

Finances : modalités d'attribution des subventions aux associations pour 2019.

Après vote (2 abstentions), le Conseil décide à l'unanimité des membres votant de faire parvenir le formulaire de demande de subvention (qui reste identique aux années passées) aux présidents des associations du Theil de Bretagne qui devront déposer la demande complète avec la totalité des documents à joindre pour le 10 février 2019 pour obtenir une subvention et que tout dossier complet qui parviendrait entre le 11 février et le 10 mars aurait 50 % de la subvention, et qu'il n'y aurait pas de subvention versée pour les dossiers parvenus en mairie à partir du 11 mars.

Opérations de clôture des budgets annexes :

- Lotissement des Croisettes : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la clôture du budget et le transfert de l'excédent de 547 569.71 € au budget principal.

- Zone d'Activité du Bourg Neuf : le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la clôture du budget et le transfert de l'excédent de 16 166.69 € au budget principal.

Voirie : acquisition de panneaux pour la sécurisation des voies ferrées.

Le Conseil Municipal à l'unanimité retient le devis de l'entreprise moins-disante Signature de Cesson-Sévigné pour 1 049.79 € ht soit 1 259.75 € ttc.

Démarche "zéro phyto".

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'engagement dans la charte n°5.

Parcours historique du patrimoine.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la proposition de DECOPUB35 à 3 252.50 € ht soit 3 903 € ttc pour une signalétique de 7 pupitres et 3 supports muraux qui seront installés dans le bourg.

Aménagement rue du Verger : plantations et mobilier urbain.

Après vote (1 abstention) le Conseil Municipal retient à l'unanimité des membres votant le projet d'aménagement de la rue du Verger présenté s'élevant à 4 201.01 € ht soit 4 755.07 € ttc (végétaux, terrassement, mobilier urbain).

Droit de préemption. Examen d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien situé 5 rue des Acacias.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas préempter.

Modification réseau BT pour l'extension de l'atelier : conventions servitude passage lignes électriques aérienne et souterraine

Après vote : 3 voix "contre" et 9 voix "pour", le Conseil Municipal approuve les conventions de servitudes présentées par ENEDIS pour le passage de lignes électriques sur des parcelles appartenant à la commune.